EXEMPLE DE PROJET DE RÉSOLUTION VISANT À INCLURE UNE OU PLUSIEURS MUNICIPALITÉS LOCALES DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (article 53.7 LQE)

|  |
| --- |
| *Cet exemple de projet de résolution peut être utilisé par une municipalité régionale si une ou plusieurs municipalités locales faisant partie d’une autre municipalité régionale souhaite(nt) se prévaloir de la possibilité proposée au 3e alinéa de l’article 53.7 de la LQE et être couverte(s) par son PGMR, dans la mesure où la municipalité régionale d’origine y consent.* |

Considérant que conformément à l’article 53.23.1 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (LQE), la NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE doit réviser son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

Considérant que l’article 53.7 de la LQE prévoit qu’une municipalité locale peut être exclue du PGMR de la municipalité régionale dont elle fait partie pour être couverte par celui d’une autre municipalité régionale, avec le consentement de ces municipalités régionales;

Considérant que LA/LES NOM(S) DE LA OU DES MUNICIPALITÉ(S) LOCALE(S) désirent être exclues du PGMR de la NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE et être couvertes par le PGMR de la NOM DE L’AUTRE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE;

*(S’il y a lieu) Considérant que la NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE « D’ORIGINE », par sa résolution no NUMÉRO, a accepté d’exclure cette/ces municipalité(s) locale(s) de son PGMR;*

En conséquence,

Il est proposé par ,

Appuyé par ,

Et résolu

Que la NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE accepte que LA/LES NOM(S) DE LA OU DES MUNICIPALITÉ(S) LOCALE(S) soient couvertes par son PGMR.